

## Dossier : le vrai/faux sur le rachat de trimestres pour la retraite

### C'est cher ? **VRAI mais ....**

Oui, le coût du rachat de trimestres peut paraître élevé dans l'absolu, de 1 000 à 6000 € selon l'option, l'âge et le revenu. Ainsi une personne âgée de 55 ans, avec un revenu brut annuel supérieur à 40 000 €, devra déboursier 70 656 € pour racheter 12 trimestres avec l'option 2 (rachat du taux et de la durée). C'est beaucoup d'argent.

En réalité, il faut rapporter ce coût au gain procuré sur la retraite future et là des calculs s'imposent. Il faut savoir que pour les salariés, le rachat de trimestres à la retraite de base est plus intéressant que dans d'autres régimes car il permet de lever la décote sur la retraite complémentaire.

### Cela peut être intéressant pour moi ? **VRAI et FAUX**

Le rachat n'est intéressant que s'il s'inscrit dans la situation suivante :

- Vous êtes rentrés plutôt tard sur le marché du travail en raison d'études supérieures
- A l'âge où vous envisagez de partir à la retraite, le nombre de trimestres cotisés sera insuffisant pour partir à taux plein, sans décote
- Vous avez fait une estimation de votre retraite aux régimes obligatoires et vous souhaitez l'améliorer avec votre épargne ; dans ce contexte, vous hésitez entre épargner ou rachetez des trimestres.

Donc, l'intérêt du rachat de trimestres ne vaut que si vous ne voulez pas attendre l'âge de départ à taux plein et que vous voulez maximiser votre retraite, puisque son impact est de lever des décotes. Souvent les femmes ont des trimestres pour enfant(s) qui leur permettent d'atteindre le nombre de trimestres requis pour partir à taux plein à 62 ans, ce qui n'est pas le cas pour les hommes ayant fait de surcroît des études supérieures.

### C'est rentable, si je suis dans la cible ? **VRAI surtout pour les revenus élevés ...**

Avant d'en venir aux chiffres, quelques explications sur les décotes et les options proposées :

#### Les décotes :

- Les salariés peuvent partir en retraite à taux plein (à partir de 62 ans), sous réserve d'avoir cotisé la durée requise par génération. A défaut, il est appliqué une décote sur le taux de retraite de base : 1 trimestre manquant = une décote de 1,25%, soit 5 %/année manquante
- De plus, la pension de base est également minorée au titre de la durée de cotisation dans le régime de base : 1 trimestre manquant = une décote de 1 trimestre /durée requise ( $1/165 = 0,61\%$  si durée requise de 165 trimestres)
- Les régimes complémentaires Arrco et Agirc prévoient également une décote en cas de départ avant 65 ans sans atteinte du taux plein : décote de 1% par trimestre manquant pour atteindre 65 ans ou pour atteindre la durée requise par génération\*.

#### Les options de rachat de trimestres

- **Retraite de base option 1** : rachat pour obtenir le **taux plein de 50%**
- **Retraite de base option 2** : rachat pour obtenir le **taux plein de 50%** et **compléter la durée**
- **Retraite complémentaire**: rachat de points (en complément du rachat à la retraite de base)

Sans rentrer dans les détails, nous privilégions l'option 1 à la retraite de base dans nos calculs ; c'est l'option la plus intéressante. Dans ce contexte, nous avons comparé le montant de la retraite (base + complémentaire) avec et sans rachat de trimestres pour 12 trimestres rachetés à 55 ans. Nous avons ensuite rapporté le coût du rachat au gain de retraite mensuel, pour obtenir la durée d'amortissement du rachat de trimestres (durée obtenue en mois convertie en années).

Le tableau ci-dessous récapitule la durée d'amortissement pour différentes situations (revenu et fiscalité/TMI). A noter qu'il ne s'agit que d'estimations moyennes et que le levier peut être plus important avec un calcul prenant en compte le nombre exact de points Arrco et Agirc.

Revenu brut annuel	Tranche marginale d'imposition	Montant de retraite à 62 ans (net de CSG)		Coût du rachat de trimestres		Gain de retraite / mois		Durée d'amortissement (ans)	
		Sans rachat	Avec rachat	Brut (€)	Net IR (€)	Brut (€)	Net IR (€)	Brut	Net IR
60 K€	30% en activité 30% en retraite	2.249	2.601	47.676 (3 973 € pour 1 trimestre à 55 ans)	33.373	352	246	<b>11,3 ans</b>	<b>11,3 ans</b>
90 K€	30% en activité 30% en retraite	2.992	3.444		33.373	452	316	<b>8,8 ans</b>	<b>8,8 ans</b>
90 K€	41% en activité 30% en retraite	3.058	3.520		28.128	452	316	<b>8,8 ans</b>	<b>7,7 ans</b>
120 K€	41% en activité 30% en retraite	3.505	4.027		28.128	522	365	<b>7,6 ans</b>	<b>6,4 ans</b>

*Lecture : une personne de 55 ans avec un revenu brut annuel de 90 000 € et qui rachète 12 trimestres pour un montant total de 47 676 €, aura un montant de retraite mensuel majoré de 452 € à 62 ans. Pour rentabiliser ce rachat, il faudra qu'elle vive à minima pendant 8,8 années à la retraite.*

On constate l'intérêt du rachat de trimestres pour tous les salariés mais plus particulièrement pour les revenus élevés du fait d'un levier plus fort sur la retraite complémentaire et de la fiscalité (différentiel de TMI en activité et à la retraite).

### J'ai intérêt à le faire le plus tôt possible car c'est moins cher ? **FAUX**

Non, il ne faut pas chercher à faire un rachat de trimestres trop éloigné du départ en retraite pour en alléger le coup. Le coût progressif avec l'âge se justifie d'un point de vue actuariel. Par contre les règles de fonctionnement des régimes obligatoires mais aussi vos projets personnels évoluent en permanence, c'est pour cela qu'il vaut mieux attendre d'être à quelques années de la retraite pour y voir clair. La fin de carrière est souvent plus favorable en termes de pouvoir d'achat (salaire au summum, enfants partis, plus de prêt immobilier) et défavorable en termes de pression fiscale d'où des conditions optimales pour effectuer un rachat de trimestres.

### Fiscalité

Le versement pour la retraite (appellation du rachat de trimestres) est déductible du revenu imposable. En cas d'étalement et s'agissant d'une charge déductible, son impact devrait être pris en compte dans le calcul du taux de prélèvement à la source (révisé en septembre de chaque année ou sur demande).